

La lettre des salariés intérimaires de Manpower



N°244

Novembre 2022

#EntreNous

Handicap & Travail, Manpower s'engage à vos côtés.

- ▶ Handicapable
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître un handicap ?
- ▶ Mobilisés à vos côtés en cas d'accident grave du travail
- ▶ Nouveau look pour votre interface de gestion de vos congés !
- ▶ La mobilité s'invite au travail
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Restons connectés



HANDICAPÉ[®] CAPABLE



Le 21 décembre dernier, Manpower renouvelait la signature de ses accords “Handicap” triennaux (2022-2024), poursuivant ainsi sa politique Handicapable[®] initiée il y a 17 ans, pour **promouvoir et développer les compétences et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.**

En 2021, Manpower est parvenu, malgré la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, à **mettre à l'emploi près 4 400 intérimaires reconnus Travailleurs Handicapés** à travers toute la France, soit une **augmentation de plus de 12% par rapport à 2020.**

A travers la proposition de missions d'intérim, de formations, et de perspectives d'emploi durable (signature d'un CDI-Intérimaire ou opportunité de CDD ou CDI au sein de nos entreprises clientes), Manpower se positionne en “Agent de tous les talents”, à l'écoute des besoins de ses salariés intérimaires en situation de handicap, et construisant avec eux un parcours professionnel adapté pour valoriser et développer leurs compétences.



En savoir plus

#activateur
de progrès

EMPLOI & HANDICAP

À l'occasion de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)** du **14 au 22 novembre 2022**, vous aussi, rejoignez la communauté #Activateurdeprogrès.

Souscrivant aux valeurs portées par ce mouvement, Manpower aura à cœur de témoigner de son engagement en faveur de l'inclusion et du développement professionnel des Travailleurs Handicapés.



Activateurdeprogres.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque entreprise en France qui a recours à l'intérim doit le justifier : par exemple, pour remplacer un salarié, ou pallier à un surcroît d'activité...

Mais, et ce jusqu'au 31 décembre 2023, **si le salarié est reconnu travailleur handicapé, l'entreprise n'a pas à justifier d'un motif de recours.**

Chez Manpower France, chaque semaine en moyenne, une nouvelle agence de notre réseau fait l'objet de travaux de mise en accessibilité pour améliorer l'accueil des personnes à mobilité réduite, ou atteinte d'une déficience visuelle, auditive ou cognitive.



Handicapable



Pourquoi et comment faire reconnaître un handicap ?



Mobilisés à vos côtés en cas d'accident grave du travail



Nouveau look pour votre interface de gestion de vos congés !



La mobilité s'invite au travail



Révélateur de Talents



Restons connectés



Handicap & Travail,
Manpower s'engage à vos côtés.



Manpower[®]

POURQUOI ET COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE UN HANDICAP ?



La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est la **première étape indispensable pour bénéficier des aides et dispositifs** destinés à compenser un handicap qui peut survenir à n'importe quel moment de votre vie professionnelle.

La reconnaissance n'étant pas automatique, il est très important de la demander.

Comme 500 000 personnes chaque année en France, vous pourrez ainsi recevoir un accompagnement et un soutien dans vos démarches de retour ou de maintien à l'emploi.



 **Rendez-vous sur manpower.fr/monmanpower**

et cochez la case "Reconnaissance Travailleur Handicapé", dans la rubrique "Mon profil"



Notre politique s'applique aussi à nos collaborateurs permanents.



Consultez nos offres !

MOBILISÉS À VOS CÔTÉS EN CAS D'ACCIDENT GRAVE DU TRAVAIL



En cas d'accident de travail ou de trajet, **Manpower s'engage à vous accompagner tout au long de votre convalescence, jusqu'à la consolidation de votre état de santé** (en moyenne 2 ans).

Demande de RQTH, assistance sociale, appui psychologique, parcours de reconversion... L'AMIH, en étroite collaboration avec le service social du Fastt et votre agence, mettent tout en œuvre pour favoriser votre retour à l'emploi, et prévenir tout risque de désinsertion professionnelle.



En 2021, 70% des intérimaires accompagnés ont repris le travail.

- ▶ Handicapable
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître un handicap ?
- ▶ Mobilisés à vos côtés en cas d'accident grave du travail
- ▶ Nouveau look pour votre interface de gestion de vos congés !
- ▶ La mobilité s'invite au travail
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Restons connectés



**Handicap & Travail,
Manpower s'engage à vos côtés.**



NOUVEAU LOOK POUR VOTRE INTERFACE DE GESTION DE VOS CONGÉS !



Time Mobility, votre service de traitement de vos absences et congés payés, **devient Chronotime Workplace**. Mêmes services, mêmes fonctionnalités, seule son apparence change !

Rendez-vous sur l'onglet "Mes Congés" de l'appli **Mon Manpower** ou depuis votre espace personnel sur manpower.fr pour découvrir sa nouvelle version.



 **Téléchargez l'appli Mon Manpower pour gérer vos congés payés et profiter de très nombreux avantages**

LA MOBILITÉ S'INVITE AU TRAVAIL



Avec plus de **2,5 millions de covoitureurs** inscrits sur l'application en France, il y a certainement un covoitureur près de chez vous disponible pour vous emmener, peu importe l'endroit où vous habitez et votre lieu de mission !



Vous n'avez pas pu nous rejoindre le 21 septembre au webinar Blablacar Daily ?

 **Découvrez les nombreux avantages du co-voiturage pour alléger vos trajets quotidiens grâce au Partenariat Manpower X Blablacar**

RÉVÉLATEUR DE TALENTS

MyPath®

+ 47 000 Talents dont
16 000 CDI-Intérimaires

2 000 Agents
de Talents

+ 15 000 Talents
formés

+ 18 000 recommandations
attribuées par nos clients

Au cœur de notre programme
MyPath®, le CDI-Intérimaire
c'est :

- Un **Agent de Talents dédié** à votre trajectoire professionnelle.
- Les **avantages du CDI** et de l'intérim réunis.
- Un **revenu mensuel garanti**.
- Des **missions diversifiées**.



- ▶ Handicapable
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître un handicap ?
- ▶ Mobilisés à vos côtés en cas d'accident grave du travail
- ▶ Nouveau look pour votre interface de gestion de vos congés !
- ▶ La mobilité s'invite au travail
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Restons connectés


**Handicap & Travail,
Manpower s'engage
à vos côtés.**


Manpower®



Facilitez
la gestion de
votre quotidien
avec l'**appli
Mon Manpower**

Téléchargez-la vite



 **Appli Mon Manpower**



MyPath®

**JE PEUX
COMPTER SUR
MON AGENT**
pour promouvoir
mon profil
auprès des
entreprises

 **Découvrez notre
démarche Agents des
talents / MyPath**



**Des actus,
des jeux
concours...
Suivez-nous
sur Instagram**

 **@manpowerfrance**

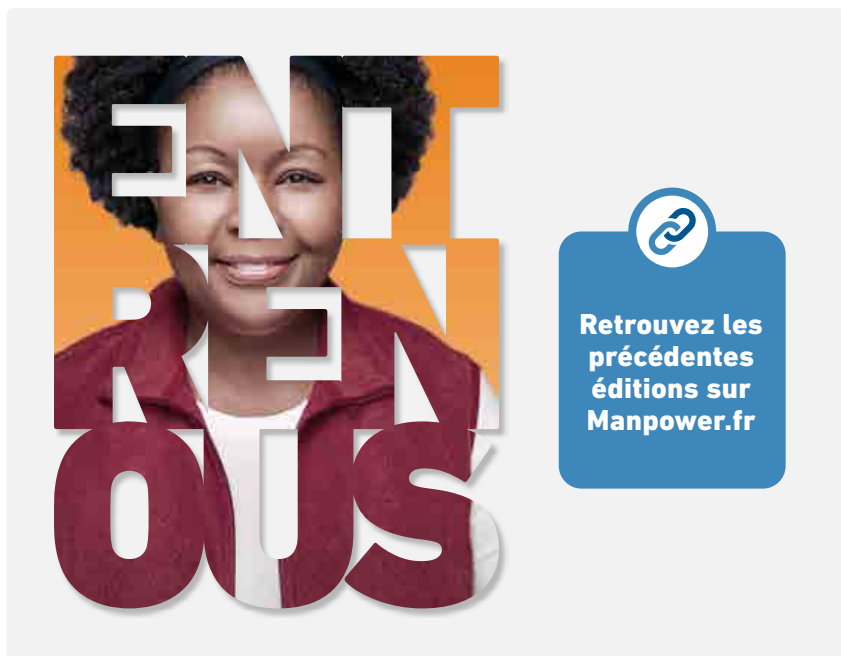


**Découvrez tous
vos avantages et
services exclusifs,
accessibles dès
votre 1^{ère} heure
de mission.**

- SANTÉ
- VIE PRATIQUE
- LOGEMENT
- FORMATION

 **Vos avantages**

- ▶ Handicapable
- ▶ Pourquoi et comment faire reconnaître un handicap ?
- ▶ Mobilisés à vos côtés en cas d'accident grave du travail
- ▶ Nouveau look pour votre interface de gestion de vos congés !
- ▶ La mobilité s'invite au travail
- ▶ Révélateur de Talents
- ▶ Restons connectés



Entre Nous

 **Retrouvez les
précédentes
éditions sur
Manpower.fr**



 **HOTLINE INTÉRIMAIRES 7J/7 - 24H/24**

0 809 400 166 Service gratuit + prix appel

Déposez votre demande d'attestation, de duplicata ou toutes autres questions sur notre répondeur, votre Hotline vous recontacte dans un délai maximum de 24h (sur les jours ouvrés).

Pour un traitement plus rapide et plus efficace, n'oubliez pas de communiquer vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance ou n° d'intérimaire) et surtout le motif de votre appel avec la ou les périodes concernées.

Depuis un mobile (coût forfait) ou un poste fixe (prix d'une communication locale)

Coordonnées des principaux organismes et institutions FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) : www.fastt.org • AKTO - www.akto.fr • Prévoyance : www.intermair.esprevoyance.fr - Tél. : 0 974 507 507 • CSEC Manpower - Tél. : 01 77 61 21 30 - www.csecmanpower.com • CSE CENTRE-EST - Tél. : 04 78 89 22 36 - contact@csecentrestmanpower.com • CSE NORD - Tél. : 03 20 52 09 73 - csemanpowernord@orange.fr • CSE ILE-DE-FRANCE - Tél. : 01 53 25 06 50 - infocse@manpoweridf.fr • CSE OUEST - Tél. : 02 51 83 70 71 - info@cse-ouest-manpower.com • CSE SUD - Tél. : 05 61 49 30 00 - contact@csesudmanpower.com • CSE SIÈGE - cse.siegemanpower.fr. La liste des Délégués Syndicaux Centraux et des DS est disponible sur le site informations Sociales.



**Handicap & Travail,
Manpower
s'engage
à vos côtés.**